

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

N° OM30012405
CM/CM

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 24/01/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 23

Nombre de présents : 23
Nombre de oui : 24

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Alain SCHMUTZ, Christian PELLETIER, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Sylvie MARIOT, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUAULT, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER, Jean-Pierre MALLARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Anne BIZON, Jean-Claude MARCHAND (pouvoir à Christian PELLETIER), Anne ROY, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT, Claude CLERJAUD, Edwige GODET, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU, Hélène MADORRA, Jérôme CARVALHO, Lionel GAZEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que le tableau des effectifs est le suivant :

Filière administrative	Postes ouverts au 1^{er} janvier 2024	Postes pourvus au 1^{er} janvier 2024
Catégorie A : attaché hors classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2 nd e classe	5	5
Total filière administrative	7	7
Filière technique	Postes ouverts 1^{er} janvier 2024	Postes pourvus 1^{er} janvier 2024
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
Total filière technique	5	4
TOTAL	12	11

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer pour adopter le tableau des effectifs.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (24 Oui, 0 Non, 0 Abstention), adopte le tableau des effectifs.



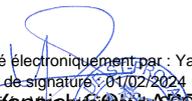
Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance


Signé électroniquement par : Jean-Pierre
Mallard
Jean-Pierre MALLARD
Date de signature : 01/02/2024
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen


Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 01/02/2024
Yannick SOULARD
Qualité : Secrétaire du SCOM Est
Vendéen


La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Grioriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.